

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°4 DU 28/03/2023****Ouverture de la séance**

En ce jour du 28/03/2023, le conseil d'établissement se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. le Proviseur.

La séance commence à 17h 00

Sont absents et excusés : Mme Picault, Mme Klaine, Mme Hopmann, M. Buffin

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 18 pour un quorum de 9.

Le conseil d'établissement peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'établissement sont effectuées par M. le Proviseur.

M. le Proviseur dirige le CE et remercie les personnes présentes.

Point N° 1 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil d'établissement

M. le Proviseur demande si les membres du CE ont des remarques à formuler vis-à-vis de l'ordre du jour.

Résultats des votes : L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres du CE.

Point N° 2 - Adoption du compte rendu du conseil d'établissement du 8/02/2023

M. le Proviseur demande si tous les membres ont été destinataires du Compte rendu du Conseil d'établissement précédent, si un membre a des questions ou commentaires.

M Le Proviseur soumet ce compte rendu au vote :

Résultats des votes : Adoption à l'unanimité

Point N° 3 - Compte financier 2022

Il est renvoyé pour les différentes données et chiffres aux documents joints.

La Secrétaire Générale effectue une présentation linéaire du rapport d'exécution budgétaire 2022 en mettant en perspectives l'évolution avec 2021.

Elle indique que la présentation du compte financier va être faite en deux étapes, la première concernant la gestion budgétaire relevant de l'ordonnateur secondaire et la seconde concernant la gestion comptable relevant de l'agent comptable secondaire.

La partie budgétaire est présentée par Mme la Secrétaire Générale, la partie comptable par M. l'Agent comptable secondaire.

Powerpoint de présentation en PJ et envoyé aux membres du CET.

Avis favorable à l'unanimité

Point N° 4 - Calendrier fin d'année:

La Provisure-adjointe présente et commente le calendrier de fin d'année (voir PJ).

Point N°5- Modification du RGS:

Mme la Secrétaire Générale présente les points qui seront discutés à la prochaine commission de dialogue social prévue le 13 avril.

- Modification du RGS :
- Compensation invalidité
- Indemnité perte de salaire pour formation
- Condition d'accord disponibilité

La représentante des personnels administratifs demande si cette présentation appelle un vote
Mme la Secrétaire générale répond que non, il s'agit simplement d'une information.

Point N°6 -Voyage à Munich

Organisée par les professeurs d'EPS, les élèves de l'AS Kin Ball ont été retenus pour participer au tournoi inter établissement ZECO.

Le séjour de 4 jours à Munich appelle une participation des familles de 40€ pour le

déplacement (le FSE et l'établissement participeront également au financement).
L'hébergement des élèves se fait chez les familles des collégiens de Munich.

Avis favorable à l'unanimité

Point N°7 -

Questions diverses:

Sur les questions diverses :

- **publication des CR sur le site** : le Proviseur a répondu oui

- sur la **participation des représentants des parents à toutes les réunions cantine /menu** : la Secrétaire Générale a justifié la non-invitation des parents à la dernière réunion par un souci de favoriser la parole des enfants. Suite à notre argumentaire, elle accepte d'inviter désormais les parents à toutes les réunions, avec le compromis suivant : Pour les réunions destinées à l'écoute des enfants, 1 seul représentant des parents en statut d'observateur. Pour les réunions "cantine" habituelles, pas de changement, bien sûr. Une prochaine réunion devrait être fixée.

Points concernant les enseignants :

1. refus de la Direction d'augmenter la cagnotte mise à disposition des enseignants du primaire pour les menus achats (aujourd'hui 4€ par élève de la classe)- dispositif dérogatoire au code des marchés publics. La tendance est plutôt à la suppression de ce type de dérogation. Au LFBVH, il est encore maintenu mais il n'y aura pas d'augmentation.

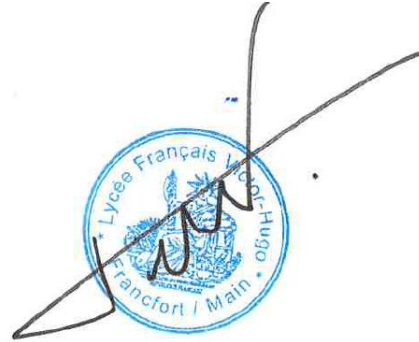
2. modification du règlement de gestion salariale :**mise en place d'une procédure pour les demandes de mise en disponibilité**. Un EGD n'a aucune obligation d'accorder ces demandes, mais comme cela fait deux années consécutives que des enseignants demandent une mise en dispo (1 pour cette année, 2 pour l'année prochaine), il est urgent de mettre des règles en place, "dans un souci d'organisation et de transparence". La Direction se dit favorable à ce type de demande sous réserve que cela ne mette pas en difficulté l'établissement notamment dans les disciplines où il est difficile de recruter. Ce doit être présenté en commission du dialogue social (qui aura lieu après le Conseil d'établissement).

3. Suite à la **réforme des statuts des enseignants** (présence de résidents limitée à 6 ans désormais pour les nouveaux recrutés - depuis 2019), certains professeurs actuellement résidents doivent quitter leur poste. Or ils souhaitent rester au LFBVH. Les représentants des enseignants demandent s'il est possible que leurs postes soient transformés en contrat local. M. le Proviseur a pris note et reviendra vers le Conseil d'établissement pour savoir ce qui est possible après échanges avec l'AEFE.

Conclusion:

La séance est levée à 19h

Le Président



M. Sylvain PARDO